



TVA REDUITE ACHAT SUR PLAN

Par **yeyette92**, le **19/09/2016** à **17:34**

bonjour

je souhaite acheter un bien en tva reduite (condition de revenus et destiné a Etre ma résidence principal)

cet appartement sera disponible d'ici 2 ans et demi

je suis actuellement propriétaire et souhaite y rester le temps des travaux DONC LES 2 ANS ET DEMI, j'aimerais savoir si je risque une requalification de ma nouvelle résidence en résidence secondaire et un redressement de tva car je ne vais habiter tout de suite dans le nouvel appartement ? merci pour votre aide car je suis perdu avec ses histoires de tva réduite et de résidence principale et secondaire

cdt

Par **Visiteur**, le **19/09/2016** à **18:37**

Bsr,

Si vous bénéficiez des mesures en faveur des bas revenus pour une construction de RP dans les secteurs spécifiques, Zone ANRU, vous devrez emménager et déclarer votre changement d'adresse au fisc. Donc je pense dans l'année de fin des travaux.

Par **yeyette92**, le **19/09/2016** à **18:58**

Merci pour votre reponse ,effectivement il sagit d achat en zone anru conditon de revenu respecté-livrable dec 2018 je veux garder mon bien actuel pour y vivre et finir l anné scolaire des enfants je compte y emmenager été 2019 donc bien dans lannée qui suit l achevementp puis louer lancien appartement afin de payer une partie de mon credit bancaire -le nouveau sera donc ma residence principal a terme merci pour vos eclaircissements